

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil	33
en exercice :	33
présents	28
présents par procuration	5
absent.....	0
absent excusé	0

OBJET :

Adhésion au SIGEIF de la commune de Loges-en-Josas (78) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité.

Le 20 mai 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 14 mai 2021, s'est assemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin d'assurer le caractère public de la séance durant cette période faisant l'objet de restrictions en raison du contexte sanitaire, cette dernière a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M.Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivieres, Mme Roy, M. Deluchey, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Jason, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroché, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mme Chénieux, M. Duranteau, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Bitterli à M. Le Maire, Mme Cogné à Mme Krawczyk, Mme Brassat à M.Thevenot, Mme Fayol da Cunha à M. Marcuzzo, Mme Oziel à M. Naudet.

ABSENTS :

ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE : Mme Jason

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-18,

VU la convention de concession pour le service public de distribution de gaz signée le 21 novembre 1994 et applicable sur le territoire du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (Sigeif) à compter du 1^{er} janvier 1995 pour une période de trente ans,

VU la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente signée le 18 octobre 2019 et applicable sur le territoire du Sigeif à compter du 1^{er} novembre 2019 pour une période de trente ans,

VU les statuts du Sigeif, autorisés par arrêté interpréfectoral n°2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du Sigeif,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune des Loges-en-Josas (78) d'adhérer au Sigeif au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité,

VU la délibération n°21-10 du comité d'administration du Sigeif en date du 8 février 2021 autorisant l'adhésion de la commune des Loges-en-Josas,

VU l'avis de la commission urbanisme et travaux du 3 mai 2021,

VU l'avis de la commission finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies du 14 mai 2021,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. About,

APRES en avoir délibéré,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20210520-DEL2021052012-DI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2021

Affichage : 28/05/2021

A l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion au Sigeif de la commune des Loges-en-Josas (78) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,
Luc STREHAING



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **28 MAI 2021**
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le :

28 MAI 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.